



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE
Cellule de suivi des structures et du foncier agricole

Affaire suivie par :
Christine GROLLEAU
Tél. : 01.60.76.32.42
Fax. : 01.60.76.33.81
mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

**Commission Départementale de la
Consommation des Espaces Agricoles**

Séance du 18 avril 2013

N/réf : SEA/130 268

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles de l'Essonne, convoquée le 05 avril 2013, s'est réunie le 18 avril 2013, à Villabé (91), sous la présidence de M. Olivier de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet.

M. de SORAS constate que le quorum, qui s'élève à sept membres votants, est atteint et ouvre la commission départementale de consommation des espaces agricoles.

L'ordre du jour comprend :

- étude du PLU d'Ormoy-la-Rivière ;
- étude du PLU de Champmotteux ;
- étude du PLU de Dourdan ;
- étude du PLU de Marolles en Hurepoix ;
- étude du PLU de Pecqueuse.

Points préliminaires :

1 – Observation sur le compte-rendu et les avis de la précédente CDCEA

Avant de commencer l'examen des dossiers figurant à l'ordre du jour, la chambre d'agriculture demande que la partie du compte-rendu de la précédente CDCEA traitant de l'avis sur le Schéma Directeur Régional de l'Île de France (SDRIF) soit modifiée pour mieux refléter les sérieuses réserves du monde agricole sur le document.

Les représentants du monde agricole souhaitent en particulier que leur vote soit considéré comme une abstention et non pas comme un vote favorable avec réserves.

M. de SORAS prend acte de la demande et rappelle que la prise en compte d'un changement d'expression du vote de deux représentants du monde agricole ne modifiera pas le résultat du vote de la commission, dans ce cas précis. Par ailleurs, aucun vote n'est rapporté de façon nominative dans l'avis de la CDCEA.

2- Modalités de fonctionnement : respect de la confidentialité des débats et de la déontologie

M. de SORAS rappelle que le contenu des débats est confidentiel, et que chaque membre doit s'abstenir d'en faire état à l'extérieur.

Pour cette raison, et pour éviter les conflits d'intérêts, les membres de la CDCEA qui seraient partie prenante d'un dossier présenté lors d'une session de CDCEA sont tenus de s'abstenir de prendre part au vote ou de se faire représenter.

... / ...

PRÉSENTS A LA COMMISSION

Avec droit de vote :

- M. de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet de l'Essonne ;
- M. BOUSSAINGAULT, représentant d'un établissement public de coopération intercommunale (1ère partie de la réunion) ;
- M. PAGE, représentant l'Union des Maires de l'Essonne, Maire de Saclay ;
- M. MORCHOISNE, représentant la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Île de France Ouest (FDSEA) ;
- M. MARCILLE, chambre interdépartementale d'agriculture d'Île de France (1ère partie de la réunion) ;
- Mme PEIGNE, représentant l'ordre des notaires (1ère partie de la réunion) ;
- Mme CARRAI, représentante de l'association de protection de la nature : « NaturEssonne » ;
- M. GUY, chef du service économie agricole, représentant la DDT (SEA/DDT 91).

Sans droit de vote :

- M. FIGUEIREDO, direction de l'aménagement et du développement au Conseil Général 91 ;
- Mme DEVEZE, chambre interdépartementale d'agriculture d'Île de France ;
- M. LIENARD, représentant la SAFER ;
- M. LE LAURENT, responsable du bureau planification du STA Nord-Ouest (Service territorial d'aménagement DDT 91) ;
- Mme PLAT, responsable adjointe du bureau planification du STA Nord-Ouest (Service territorial d'aménagement DDT 91) ;
- Mme BATIQUE, responsable du STA Sud (Service territorial d'aménagement DDT 91) ;
- Mme SAIDI, responsable adjointe du STA Sud (Service territorial d'aménagement DDT 91) ;
- Mme GILLET, chargée de projet au STA Sud / DDT 91 ;
- Mme COMMUN, chargée de projet au STA Sud / DDT 91 ;
- Mme GROLLEAU, Service Économie Agricole (SEA/DDT 91).

Ont présenté leur projet à la commission :

- M. REVEAU, Maire d'Ormoy-la-Rivière et Mme LIONNET, adjointe ;
- Mme CARVALHO, Maire de Champmotteux ;
- M. LEGOIS, Maire de Dourdan ;
- M. THOMAS, Maire de Marcoussis, Conseiller Régional, Président de l'Agence des Espaces Verts et Mme GOUSSE, directrice générale des services.
- M. CARO, Maire de Pecqueuse ; et Mme MANON.

EXCUSÉS

Avec droit de vote :

- Mme ROBILLARD, vice-présidente du conseil général de l'Essonne, maire de Palaiseau ;
- M. VINCENT, représentant les jeunes agriculteurs, (pouvoir à M. Morchoisne) ;
- M. BOUSSAINGAULT, représentant d'un établissement public de coopération intercommunale (2ème partie de la réunion ; pouvoir à M. de SORAS) ;
- M. MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- M. MARCILLE, chambre interdépartementale d'agriculture d'Île de France (2ème partie de la réunion ; pouvoir à M. Morchoisne) ;
- Mme PEIGNE, représentant l'ordre des notaires (2ème partie de la réunion ; pouvoir à M. Guy) ;
- M. SCHOETTL, président de la C.C. du Pays de Limours (CCPL), maire de Janvry ;
- M. SAGOT, représentant le syndicat des propriétaires agricoles.

Le président de la CDCEA,
représentant le Préfet

Olivier de SORAS